

VERS UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE EFFICACE ET PROBANTE DE LANGUE FRANÇAISE AU NIGERIA.

Ebong, Offiong Erete

Department of Modern Languages and Translation Studies, University of Calabar, Calabar

RESUME : *Le terme "politique" dans l'expression politique linguistique nous informe que dans ce domaine il ya des décisions politiques prises en vue de régler des problèmes linguistiques dans un espace donné. On peut citer des problèmes comme le statut des langues dans le cadre national, le corpus de langue, l'enseignement et la didactique des langues à l'école. Lorsqu'on élabore une politique linguistique, on vise à intervenir dans le devenir d'une langue ou des langues utilisées dans un certain pays ou une certaine région. Il peut s'agit de promouvoir une langue en lui donnant un statut officiel, ou encourager la complémentarité entre deux langues officielles, etc. La politique linguistique idéale est difficile à formuler, mais ce qui est à chercher c'est une solution consensuelle qui garantirait au mieux le développement individuel et collectif d'une ou des langues. Il ne s'agit pas à sauver toutes des langues au sein d'un Etat mais de promouvoir les langues qui favorisent l'accès à la modernité et à la mondialisation. En considérant la position sociopolitique du Nigeria par rapport à ses voisins francophones, sa position primordiale dans la sous-région, particulièrement au sein de la CEDEAO, et face aux défis de la mondialisation, on constate que la politique linguistique nigériane a négligé l'importance du français comme langue de grande communication de la sous-région. Nos propositions concernant la politique linguistique de la langue française visent à donner des suggestions qui pourront aboutir à la formulation des décisions concrètes par le gouvernement nigérian.*

KEYWORDS : **Vers Une Politique, Linguistique Efficace, Et Probante ,De Langue Française Au ,Nigeria**

INTRODUCTION

Toute politique linguistique s'inscrit dans un certain code de conduite à suivre. Elle peut être stipulée dans la constitution ou les déclarations politiques faites par le président de la République ou dans les documents de politiques d'éducation. C'est pertinent de mentionner ici que les déclarations politiques reflètent bien une volonté politique, donc on les accepte au même titre que les lois authentiques, même si elles ne sont pas reconnues par la constitution. A priori, rien ne devrait s'y opposer. Les nombreuses déclarations faites dans les circonstances les plus diverses ont la même teneur apparente et la même portée politique. L'aménagement et la politique linguistique ont fait couler beaucoup d'encre dans le monde, donc la politique nigériane de langue française n'est guère nouvelle dans le domaine linguistique au Nigéria et à l'extérieur. Le statut impartit au français comme deuxième langue officielle a suscité des réactions contradictoires, mais face à la mondialisation, le Nigéria a besoin d'une politique linguistique qui tient compte non seulement de ses voisins qui sont francophones mais aussi de sa position hégémonique et primordiale dans la sous-région et en Afrique. Jimoh (2004) l'affirme quand il dit:

For Nigeria, the most natural option in our choice of a language that would contribute to our bid to achieve multilingualism for transnational communication, sub-regional integration and for responding to the needs of globalization is French, which is the language of our immediate neighbours. (p. 34)

La Situation Linguistique au Nigeria.

La situation linguistique au Nigéria est un peu complexe. On distingue trois catégories de langues, à savoir: les langues officielles, les langues nationales et les langues vernaculaires. A cause de la colonisation, l'anglais a pris une position d'hégémonie, comme la première langue officielle, en tant que langue de scolarisation, d'administration, d'enseignement secondaire et supérieur. En 1996, par une déclaration politique, le français est élevé au rang de deuxième langue officielle, mais sans le soutien de la constitution. Les langues nationales reconnues sont: le haoussa, le yorouba et l'igbo. Les autres langues prennent leur place comme des langues vernaculaires. L'anglais pidgin (Nigérian Pidgin -NP), langue issue du contact entre l'anglais et les autres langues nigérianes, est très populaire au sein des populations, au point où elle est devenue une langue de grande communication ou une langue véhiculaire au Nigeria. La langue véhiculaire est une langue qui sert à la communication entre des communautés différentes, ou inter ethnique. Pour établir les communications inter-ethniques, les locuteurs des langues minoritaire ont abandonné progressivement leurs langues maternelles au profit des langues de grande communication ou véhiculaires.

Le pidgin est une lingua franca utilisée par un tiers de la population du Nigeria, particulièrement au sud du pays notamment dans les Etats de Lagos, Benin, Edo, Port-Harcourt, Bayelsa, Cross River (Mokweye, 2007). Au plan purement linguistique, le pidgin n'a aucune unité standard ni une orthographe, ni un corpus connu, mais on l'utilise dans la presse, la littérature, les chansons, etc. (Simpson and Oyetade, 2008). Le pidgin menace les langues vernaculaires même dans quelques zones rurales. Son usage prend progressivement beaucoup d'importance du fait de son utilité, compte tenu des difficultés exprimées sur l'apprentissage et la maîtrise de l'anglais pour la majorité des Nigériens.

La Politique Linguistique actuelle à l'égard du Français au Nigéria

La politique linguistique se traduit par un ensemble de décisions prises par une autorité politique, ou par d'autres acteurs sociaux, ayant pour but de régir l'usage des langues au sein d'espace social donné. La politique linguistique d'un pays peut être exprimée dans sa constitution et dans ses lois (la France) ou explicitement par les usages généralement observés dans les rapports entre le gouvernement et ses citoyens (la Grande Bretagne). Au Nigéria, il n'existe pas de dispositions constitutionnelles portant explicitement sur la langue française. Le français en fait est la deuxième langue officielle du Nigéria depuis 1996. Mais cette reconnaissance n'a été proclamée dans aucune des constitutions promulguées dans le pays.

Cependant, un document intitulé "La Politique Nationale de l'Education de la République Fédérale du Nigeria " (NPE) qui pour la première fois, précise le statut du français en ces mots :

For smooth interaction with our neighbours, it is desirable for every Nigerian to speak French.

Accordingly, French shall be the second official language in Nigeria and it shall be compulsory in primary and Junior Secondary schools but non-vocational, elective at the Senior Secondary school (NPE, 2004:10)

Il convient de noter que cette politique linguistique stipulée par le NPE reconnaît le français comme la deuxième langue officielle du Nigéria, qui est obligatoire pour les élèves du primaire et du premier cycle du secondaire; et n'est que facultatif au second cycle du secondaire. Dans le supérieur, c'est-à-dire au niveau universitaire et dans les écoles normales, rien n'est stipulé pour particulièrement déterminer la langue d'instruction et c'est évident que le choix linguistique fait au primaire et au secondaire détermine l'éventail des disciplines envisageables pour les études dans le supérieur.

Au final, le NPE n'a que formalisé les usages linguistiques du pays, perpétrant une pratique vieille de la période de l'indépendance, qui préconise l'hégémonie de l'anglais comme langue officielle sur les autres langues nationales et les langues autochtones. Au fil des années, le Nigéria a renouvelé son engagement à faire du français sa langue seconde et une de ses langues officielles pour s'intégrer davantage à son environnement régional quasi francophone. Néanmoins, il a ignoré le fait qu'un tel objectif ne serait atteint que par l'éducation à travers de la politique linguistique bien planifiée.

En plus, la création du village de la langue française à Badagry en 1991 pour l'immersion de la langue et les soutiens donnés par le gouvernement français : les alliances françaises, les écoles pilotes, les bourses, etc. Tout ceci explique les efforts de l'Etat en guise d'une politique linguistique. Mais ces diverses prises de positions dans ce domaine : soit par des déclarations politiques, soit par la création du village de la française, ou les alliances françaises ne seront pas complètes à notre avis parce qu'elles manquent de pertinence et d'objectivité et ne seront pas conformés à la réalité des faits et des besoins de la mondialisation. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ces lois, mais l'importance est de rendre compte de la pertinence des questions linguistiques et de la frustration qu'elles peuvent engendrer lorsqu'elles sont mal résolues.

Le français comme deuxième langue officielle n'a pas la reconnaissance de la Constitution, cette décision traduit surtout l'ambition affichée par l'Etat du nigérian de s'intégrer davantage dans son environnement régional presque exclusivement francophone, sans développer un espace linguistique qui peut accéder à l'accomplissement de cette ambition.

Au Nigéria, on constate qu'il n'y a pas une politique linguistique favorable au français. C'est la raison pour laquelle Simire, reconnaissant le rôle important que joue la langue dans l'intégration régionale et tenant compte des exigences du marché mondial qui a besoin de spécialistes maîtrisant plus d'une langue internationale, recommande au gouvernement fédéral du Nigéria de formuler une nouvelle politique linguistique qui sera efficace et dynamique à l'égard du français dans les écoles.

" Il est indéniable qu'au Nigéria, nous avons en premier lieu, besoin d'une politique linguistique nationale probante, efficace et dynamique qui nous servirait de gouvernail en matière d'enseignement et d'apprentissage du français" (Simire, 2004 : 92).

Cette idée a été émise par la plupart des linguistes, parmi lesquels Iwuchukwu (2004) qui dit :

"Considering Nigeria's leadership role in West African sub-region, as well as her cooperative relationship with her francophone neighbours, it is absolutely imperative for Nigeria to formulate and implement an acceptable language policy on French as Nigeria's second lingua franca" (Iwuchukwu, 2004: 298).

Partageant la même idée, Alo (2007 :323) déclare que:

"French should be considered as a second official language in Nigeria, enjoying the same status like English, thereby making its teaching and learning compulsory from primary school level through to university level" (Alo 323).

Nous défendons l'idée qu'il est nécessaire de développer une politique bilingue dans le système scolaire. Il faut généraliser et rendre obligatoire l'apprentissage et l'enseignement du français dès le niveau primaire. Pour réaliser une politique linguistique idéale, chaque langue doit être dotée d'un statut clair, qui lui fixe des fonctions conformes à la gestion de l'état et l'éducation. Les pays que nous pouvons qualifier aujourd'hui comme développés ont bien compris ce fait, par conséquent ils font de la politique et la planification linguistique leur socle parce que la langue est l'instrument de la cohésion nationale dans la société. C'est la place des décideurs de la politique linguistique de s'interroger sur les besoins linguistiques de la population et sur les fonctions sociales des langues qu'ils utilisent. Calvet donne un conseil aux décideurs politiques linguistiques ainsi:

"Pour décider de défendre, protéger ou promouvoir une langue, il faut d'abord se demander, quelle est son utilité pour ses locuteurs, quelle est sa fonction sociale
Il ajoute, " les hommes ne doivent pas servir les langues mais au contraire, les langues doivent servir les hommes "(Calvet, 2002: 74,77).

A l'heure de la mondialisation, l'objectif de plusieurs politiques nationales est de promouvoir les langues qui sont plus aptes à servir le développement.

La Planification et la Didactique des Langues.

La Planification Linguistique : La politique linguistique est l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie, et la planification linguistique est la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique. (Renard, 2002: 101). En des termes simples, la planification linguistique est la mise en application d'une politique linguistique. Au niveau du Nigéria comme nous l'avons constaté, les politiques linguistiques de la langue française sont des déclarations verbales sans la reconnaissance de la constitution de l'Etat. N'oublions pas qu'une déclaration ou une volonté politique doit avoir le soutien de la loi. Il faut avouer que dans notre pays en réalité,

les paroles ou les grandes décisions restent le plus souvent sans suite. Cela fait presque vingt ans maintenant que l'on a élevé le français au statut officiel au Nigéria, on se demande quelle place il devrait occuper par rapport à l'anglais ; et quel statut mérite t-il d'avoir finalement.

Le statut est l'attribut important que l'on confère à la langue ou aux langues. Ces attributs démontrent le rôle joué par une langue au sein de l'Etat : soit de gestion, soit de commerciale ou d'éducation. Toutes ces démarches devraient être entreprises par le gouvernement. Donc, toute question de langue est éminemment politique et sa solution s'inscrit en conséquence dans ce sens. La planification linguistique est le travail du gouvernement et de l'Etat.

Il ya donc tout un travail de planification linguistique à faire avant d'aboutir à la mise en œuvre efficace de cette proposition. Et cette proposition prend beaucoup de temps et coûte très cher. Mais dans le monde d'aujourd'hui, peut-on négliger la place qu'occupe la langue française dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest? Va-t-on continuer à former des citoyens linguistiquement handicapés? Accorder la priorité à l'acquisition du français dans notre pays est une condition incontournable pour affronter les défis du XXI^{ème} Siècle.

Il n'y a pas de formule unique pour réaliser un tel objectif, ce qui est à rechercher, c'est une solution consensuelle qui garantisse au mieux le développement individuel et collectif. Nous nous limiterons ici à présenter quelques principes généraux qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on envisage de mettre en place une réforme linguistique.

1. Accorder constitutionnellement le même statut aux deux langues officielles dans le pays.
2. Organiser l'enseignement du français dans les systèmes scolaires de façon à ce que les élèves aient dans leur cursus primaire et secondaire cinq heures de cours chaque semaine. Ceci pourrait aider à l'apprentissage approfondi de la langue.
3. Promouvoir la publication des matériels pédagogiques de qualité, basés sur la culture nigériane.
4. Encourager les institutions de l'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les centres de langues et le Ministère Fédéral de l'Education à travailler ensemble.
5. Consacrer un certain pourcentage du budget annuel aux recherches dans le domaine linguistique.
6. Prendre aussi en compte des conditions posées par les institutions scolaires dans la mise en œuvre des programmes de langues, comme des problèmes d'infrastructure, de gestion d'emploi de temps, de professeurs, d'achats et d'entretien de matériel pour les cours de langue etc .
7. Sensibiliser la population (les apprenants, leurs parents etc) sur les atouts du bilinguisme par des campagnes publicitaires mettant en valeur l'importance de l'apprentissage du français pour les élèves et pour le pays.

Les associations des professeurs de langues, les autorités éducatives, les instituts de langues et tous les autres partenaires de l'éducation devraient être invités à participer à ces opérations de sensibilisation. Onumajuru (2004) partage le même avis lorsqu'il dit :

Le gouvernement et ses agents devraient mener une campagne accrue et soutenue de la sensibilisation du public nigérian au sujet du français, deuxième langue officielle en se servant des moyens technologiques d'information: les médias, (la radio, la télévision, journal), l'internet etc. (p. 88).

Cette sensibilisation devrait avoir comme effets, un changement positif d'attitude aboutissant à un changement d'orientation en matière de développement national ancré sur le bilinguisme.

8. Multiplier les stages de formation et de recyclage afin d'améliorer la qualité des cours de langues et d'aider nos enseignants à faire acquérir des compétences terminales pour nos élèves et de préparer ceux-ci à faire face au plurilinguisme de demain.
9. S'interroger sur les formations offertes dans nos universités aux futurs enseignants.

La mise en application d'une politique linguistique probante implique l'engagement de tous dans le travail de la planification linguistique qui pour être efficace, ne peut faire l'économie d'une réflexion didactique parce que l'école joue un rôle de premier rang des planifications linguistiques.

La Didactique des Langues : La didactique des langues est l'ensemble des méthodes, hypothèses et principes qui permettent l'enseignement de langue.

Coste (2003) définit la didactique des langues comme:

Un ensemble de discours portant (directement ou indirectement) sur l'enseignement des langues (pourquoi, quoi, comment enseigner, à qui, en vue de quoi) et produit sur des supports généralement spécifiques (par exemple des revues s'adressent aux enseignants de la langue par des producteurs eux-mêmes; le plus souvent personnellement particularisés (enseignants, formateurs d'enseignants, chercheurs), (Coste, 2003 : 19).

Des travaux pédagogiques et recherches en français, langue seconde sont menés aujourd'hui un peu partout dans le monde notamment dans les pays où le français a une importance héritée de l'histoire et les pays qui ont adopté le français comme langue officielle à cause des raisons économiques et politiques. L'école est la place parfaite pour approfondir l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères, surtout quand les langues en question ne sont ni la langue maternelle, ni la langue officielle de l'Etat, donc on est conseillé de suivre des méthodes pragmatiques, comme un moyen susceptible de faciliter l'enrichissement des possibilités de production et/ou de compréhension, écrite et ou orale des élèves.

CONCLUSION

Il est impératif de reconnaître que la pratique du bilinguisme fonctionnel dans un Etat ne s'accomplit pas en un jour. C'est un chemin qu'on suit lentement. D'ailleurs l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère n'est pas facile, surtout dans un milieu où cette langue n'est ni la langue officiellement reconnue, ni une des langues nationales mais une langue européenne dont son apprentissage est limitée aux écoles. Donc la tâche est grande et nécessite beaucoup de patience de part du gouvernement et le soutien financier et la bonne volonté de toutes les couches de la société. En plus le changement d'attitude négative chez les Nigériens envers le français qu'ils perçoivent comme une forme de néo-colonialisme. Le bilinguisme est un projet linguistique souhaitable et louable, mais comme on le dit " tous les grands voyages, commencent avec un pas ". Pour réaliser le bilinguisme fonctionnel, c'est pertinent pour le gouvernement nigérian d'appuyer toute politique linguistique par la législation ou des dispositions constitutionnelles pour s'assurer une protection linguistique. Sinon les dires sur les politiques linguistiques n'auront aucun avenir. Le bilinguisme ouvrira davantage la porte de coopération économique, culturelle et sociale entre le Nigéria et le monde. Il offre la possibilité de franchir les barrières de réception, de communication et d'expression dressées par l'unilinguisme, aussi, il sera la porte d'entrée d'une intégration durable et rentable au sein de la sous-région d'Afrique de l'Ouest est par ricochet dans l'Afrique toute entière.

BIBLIOGRAPHIE

- Alo, P. D. (2007). French language as second lingua franca in Nigeria. In B. Akinterinwa (Ed.), *Nigeria's national interests in a globalizing world: Further reflections on constructive and beneficial concentricism*. Ibadan: Bolytag International Publishers, 310-325.
- Calvet, L. J. (2002). De l'inégalité des langues quelques réflexions préalables à toutes politiques linguistiques. Dans R. Chaudenson et L. J. Calvet (Eds.), *Les langues dans l'espace francophone: De la coexistence au partenariat*. Québec: AGMV Marquis, 71-82.
- Chaudenson, R. & Calvet, L. J. (2002). *Les langues dans l'espace francophone : De la coexistence au partenariat*. Québec: AGMU Marquis.
- Coste, D. (2003). Débats à propos de la fin du XIXe Siècle et didactique du FLE depuis 1950. Rev. Langue Française no 82. Récupérée le 18 mai 2011 à partir de www.gensde/acaraibe.org/archives-lettres/Archives-2003/html.
- Iwuchukwu, M. O. (2004). French as Nigeria's official language: Need for policy formulation and implementation. *Nsukka Journal of the Humanities*, 14, 289-302.
- Jimoh, C. C. (2002). French as Nigeria's second official language: A myth or a reality? *Journal of Nigeria Languages and Culture*, 34-43.
- Mokweye, C. O. (2007). The language question in Nigeria: Still searching for an answer. *Calabar Journal of Liberal Studies (CAJOLIS)*, 10 (1), 112-128.
- National Policy on Education, NERDC. 1977, 1981 et 2004.
- Onumajuru, E. M. (2004). Le Français 2^{ème} langue officielle au Nigeria : Farce ou réalité. *RANEUF*, 1, 79-91.
- Renard, R. (2002). Francophonie: De l'apartheid au partenariat. dans R. Chaudenson et L. J. Calvet (Eds.), *Les langues dans l'Espace Francophone : de la coexistence au partenariat*. Québec: AGMV Marquis, 83-130.
- Simire, G. O. (2004). Pour une politique linguistique en faveur du Français au Nigeria. *Nigerian Journal of the Humanities*, 2, 84- 105.

Simpson, A. & Oyatade, A. (2008). Nigeria: Ethno-Linguistique competition in the giant of Africa. In A. Simpson (Ed.), *Language and National Identity in Africa*. New York: Oxford University Press, 172-198.